

**L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :  
UN ENJEU CRUCIAL DE LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN**

Mémoire présenté par le



Réseau des groupes de femmes  
*Chaudière-Appalaches*

à :

Monsieur Louis Breault  
Secrétaire de la Commission des institutions,  
Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>ième</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Décembre 2005

## Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches

---

### **NOS ORIGINES :**

le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches est né en 1991, au même moment que la région Chaudière-Appalaches et l'adoption de la politique provinciale en matière de développement local et régional. Dans ce contexte où les décisions prises aux paliers local et régional ont un impact direct sur plusieurs aspects concrets de leurs conditions de vie, les femmes de notre région prennent la décision de se créer une instance représentative sur le plan régional afin de les représenter auprès des différents intervenants régionaux.

### **NOTRE MISSION :**

Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches est un organisme dont la mission première est de favoriser la réflexion, la concertation, la circulation de l'information entre les groupes membres sur les questions mettant en jeu les intérêts des femmes de la région. Il s'inscrit comme le seul interlocuteur politique régional afin d'assurer des interventions efficaces et concertées en matière de condition féminine.

### **NOS MEMBRES :**

Tous les organismes de la région qui œuvrent en condition féminine:

|                                    |                                  |                                      |
|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Afeas de Montmagny</i>          | <i>Centre femmes La Jardilec</i> | <i>Maison de naissances Mimosa</i>   |
| <i>Afeas Québec Chaudière-App.</i> | <i>Connexion Emploi</i>          | <i>Ressource le Berceau</i>          |
| <i>Centre femmes L'Ancre</i>       | <i>Havre des femmes</i>          | <i>Ressources-naissances</i>         |
| <i>Centre femmes Amiante</i>       | <i>Havre l'Éclaircie</i>         | <i>Solidarité femmes Chaud.-App.</i> |
| <i>Centre femmes de Lotbinière</i> | <i>La Jonction pour elle</i>     | <i>Syndicat des agricultrices</i>    |
| <i>Centre femmes de Beauce</i>     | <i>La Gîtée</i>                  | <i>Vision femmes Beauce Sartigan</i> |

### **NOS ACTIONS :**

- Il intervient auprès des décideurs, siège sur différentes instances et comités et participe à de nombreuses consultations dans le contexte du développement régional et social;
- Il sensibilise la population et les dirigeants régionaux aux droits des femmes et à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Il organise des rencontres d'information et colloques sur divers thèmes touchant les conditions de vie des femmes ;
- Il assure la circulation de l'information entre ses groupes membres.

Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches est heureux de pouvoir déposer un mémoire dans le cadre de la commission parlementaire sur l'Avant projet de loi modifiant la Loi électorale. Notre organisme, préoccupé par une meilleure représentativité homme/femme dans les instances décisionnelles, ne peut que saluer l'idée d'instaurer un mode de scrutin proportionnel mixte ainsi que le remboursement majoré de certains types de candidatures, dont celles des femmes et des personnes issues des minorités ethnoculturelles.

Cependant, nous estimons que les changements suggérés dans l'Avant-projet de loi pourraient aller encore plus loin pour :

- Favoriser une **représentation égale** des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale ;
- favoriser un plus grand **pluralisme politique** ;
- favoriser une **représentation équitable des régions**.

**Les femmes sont sous-représentées dans les lieux de décisions**

Les femmes du Québec ont accompli des pas de géants depuis les trente dernières années dans la marche vers l'égalité. Toutefois, nous devons constater que des inégalités sévères persistent encore dans quelques domaines, la représentation des femmes en politique est un de ceux-là

Les femmes demeurent encore sous représentées dans les instances décisionnelles. Cette situation est encore plus vraie dans la région de la Chaudière-Appalaches. Au niveau municipal, les femmes de notre région occupent 13% des postes de maires et 24 % des postes de conseillers (comparativement à 27 % au Québec). Au total, les femmes représentent 22% des élus municipaux de notre région, nous situant en avant-dernière position Québécoise. <sup>1</sup> La Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches compte 23 % de femmes sur son conseil d'administration, la moyenne québécoise étant de 27%.

Les femmes de Chaudière-Appalaches sont aussi moins présentes que la majorité des Québécoises dans plusieurs autres postes de décision, dans le secteur de l'éducation, entre autres. En effet, les femmes de notre région ne forment pas la moitié des assemblées de commissaires (43% contre 53% pour le reste du Québec)<sup>2</sup>. La place des femmes dans les instances décisionnelles constitue donc pour nous, à titre d'organisme régional, un enjeu prioritaire.

La situation n'est guère mieux au niveau provincial. Bien que les femmes représentent 52% de la population du Québec, elles ne sont que 32% à occuper un siège à l'Assemblée nationale. Ce 32% de femmes élues au parlement crée souvent un sentiment d'autosatisfaction générale auprès des dirigeants politiques et de l'opinion publique. Il ne faut cependant pas oublier que le Québec figure en 16<sup>ième</sup> position mondiale quant au nombre de femmes élues au parlement avec un taux similaire à celui de l'Irak. <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions, Élections municipales au Québec, un portrait provincial, 2005

<sup>2</sup> Conseil du Statut de la femme, Les conditions de vie des femmes de Chaudière-Appalaches, mise à jour 2004.

<sup>3</sup> Union Interparlementaire, information sur les parlements nationaux, 2005

Bien que notre organisme ait pris part très activement aux efforts soutenus de divers intervenants locaux, régionaux et provinciaux, pour mettre en place des conditions gagnantes pour favoriser la venue des femmes en plus grand nombre dans les instances décisionnelles, nous constatons que de nombreux obstacles demeurent encore. L'augmentation est très lente et à ce rythme, il nous faudra des années pour atteindre l'égalité de représentation des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale et dans les autres lieux décisionnels.

### **Une démocratie avec les femmes**

Nous croyons que le système électoral actuel constitue un obstacle à l'égalité de représentation des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale. Un bref regard sur la composition du parlement nous permet de constater que celui-ci est composé majoritairement d'hommes de professions libérales et d'hommes d'affaires, de race blanche et de milieux aisés. Le mode de scrutin actuel a tendance à défavoriser la représentation égalitaire entre les hommes et les femmes. *Une des fonctions du Parlement consiste à servir de tribune de représentation des citoyens et citoyennes ordinaires. C'est à cet égard qu'il ne répond pas aux attentes du public en matière de gouvernement parce qu'à l'instar du Conseil des ministres, qui est dominé par des hommes d'ascendance anglo-saxonne ayant habituellement des liens avec le monde des affaires et les professions libérales, le Parlement n'est guère représentatif des gens dont il est le porte-parole.*<sup>4</sup>

Nous revendiquons un portait parlementaire plus fidèle à la réalité québécoise ainsi que l'égalité des hommes et des femmes dans la représentation politique. Il s'agit là d'une question de justice, pas de donner des privilèges aux femmes mais bien de contribuer, par des mesures concrètes, à l'approfondissement de la démocratie et de la justice dans notre société.

Se priver d'une présence égale des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale c'est aussi se priver en partie des compétences des femmes, de leur analyse et point de vue, de leur expérience, créativité, force de travail et caractère. Bref, c'est se priver d'une contribution importante à la construction du Québec de demain. Les débats et les règles adoptées par un Parlement plus représentatif de notre population auraient un caractère bien différent et refléteraient beaucoup mieux les besoins de l'ensemble de la population.

---

<sup>4</sup> Tremblay, Pelletier, Pelletier, Le parlementarisme Canadien, 2003, p.32

### *Des mesures d'action positives concrètes*

L'Avant projet de loi propose une seule mesure pour favoriser la venue d'un plus grand nombre de femmes en politique. Il propose d'accorder une incitation financière pour les partis qui feront un effort pour présenter des candidates en augmentant leur allocation annuelle et en augmentant le remboursement des dépenses électorales des candidates et des élues ayant au moins 15% des votes

Cette mesure, quoi que positive, récompense l'effort des partis qui présentent des candidatures féminines et non les résultats obtenus. Nous craignons que ce système proposé permette aux partis de s'enrichir sans toutefois faire élire une seule femme de plus. **Nous souhaitons plutôt des bonifications financières pour les partis en fonction des élues et non pas des candidates. Il s'agirait d'accorder une majoration de l'allocation annuelle des partis politiques à partir de 35% d'élues et non pas 30% qui est un seuil minimum facilement atteignable par les partis.** (actuellement 32 % d'élues à l'Assemblée nationale).

En ce qui concerne le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidates ( avec plus de 15% des votes ) et les élues à **compter de 35%** de candidatures ( 35 à 39% = 60% de remboursement - 40 à 44% = 65% de remboursement - 45% et plus de candidates = 70% de remboursement. Une majoration de 5% supplémentaire du remboursement des dépenses électorales serait accordée aux élues comparée au remboursement versé aux candidates.

Nous approuvons cette mesure proposée puisque pour bien des candidates, le financement d'une campagne électorale crée un réel problème. Dans ce cas-ci, nous sommes d'accord avec le fait que la mesure s'applique aux candidates mais **nous suggérons que le minimum soit porté de 30 % à 35%**. De plus, au lieu du 5% de bonus proposé pour celles qui se feront élire, **nous suggérons 10%**.

Enfin, les partis ont selon nous, un rôle essentiel à jouer afin de favoriser une meilleure représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Ceux-ci se retrouvent au cœur même du processus électoral et de la démocratie représentative puisqu'ils font élire ceux et celles qui occuperont les sièges au Parlement. **Nous souhaitons que la Loi modifiant la loi électorale oblige les partis à se doter d'un plan d'action pour atteindre l'égalité.** La mise en œuvre de ce plan d'action serait financée par les bonifications financières reçues à ce sujet par les partis.

## **FAVORISER UN PLUS GRAND PLURALISME POLITIQUE FAVORISER UNE REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DES RÉGIONS**

---

Le mode de scrutin actuel favorise le bipartisme. De plus, il crée une distorsion entre le nombre de votes obtenus par un parti et le nombre de candidats élus. Depuis cinquante ans, plusieurs fois des disproportions entre la répartition des sièges et le pourcentage de voix obtenu ont été étonnantes. Face à ces disproportions, les électeurs et électrices peuvent douter de l'utilité d'exercer leur droit de vote. Cette situation contribue certainement à alimenter un désintérêt populaire de la politique.

L'Avant projet de loi propose un mode de scrutin proportionnel mixte où une partie seulement des sièges est soumise à la proportionnelle. La proposition maintient l'élection de 77 députéEs de circonscription, ce qui ne permet pas l'élection d'un tiers parti puisque c'est le genre d'élections que le Québec a connu jusqu'à maintenant. L'Avant projet de loi propose également la création de districts dans lesquels deux députéEs seraient éluEs à la proportionnelle. L'électeur ou l'électrice ne posséderait qu'un seul vote.

Les simulations de votes effectuées à partir de ce modèle concluent que seuls les trois partis présents à l'Assemblée nationale pourrait faire élire des candidats de districts puisque pour obtenir un tel siège il faudra nécessairement obtenir 13% à 17% des votes dans un seul district. La proposition gouvernementale n'assure pas un plus grand pluralisme politique et consacre le statu quo en faveur du bipartisme.

De plus, le mode de scrutin proposé ne garanti pas une meilleure représentation des femmes et des personnes issues des minorités ethnoculturelles. Selon Manon Tremblay, politicologue et professeur à l'Université d'Ottawa, une réforme des institutions démocratiques inspirées par l'objectif de la parité ne pourrait se passer de revoir notre système électoral qui laisse peu de place à la parité, notamment en raison de son caractère uninominal : chaque parti présente un candidat ou une candidate par circonscription électorale et non une liste de candidats et de candidates. S'il peut être gênant de présenter une liste composée exclusivement d'hommes, le malaise disparaît lorsqu'une seule personne défend les couleurs d'une formation.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Tremblay, Manon, La parité hommes femmes en politique : un élément de la réforme des institutions politique canadiennes ? Revue d'études canadiennes, 35, 4, 2000-1, pp. 40-59

Le mode de scrutin proposé dans l'Avant projet de loi, ne correspond pas à nos attentes, nous souhaitons y voir les correctifs suivants:

- **L'ajout d'un deuxième vote pour que les électeurs et électrices puissent voter pour un député ou une députée de circonscription, comme actuellement, mais aussi pour un parti politique ;**
- **Utiliser les résultats électoraux au niveau de la province plutôt que par districts tels que proposé afin de calculer les sièges accordés par la proportionnelle ;**
- **Que la distribution de sièges s'effectue à partir de listes nationales constituées obligatoirement de candidats et candidates issus de toutes les régions du Québec, alternant un homme et une femme, en commençant par une femme et en tenant compte de la diversité ethnoculturelles.**

Bref, nous souhaitons un mode de scrutin qui reflète dans son résultat, davantage la volonté populaire qui ne sur-représente pas les grands partis en sous-représentant les petits et qui permette un pluralisme de candidatures, hommes, femmes et personnes issues de la diversité ethnoculturelle. Bien que conscientes qu'à lui seul, un mode de scrutin ne soit pas garant d'une plus juste représentation des femmes, nous croyons qu'il est un facteur important d'un ensemble de mesures qui mettront en place toutes les conditions nécessaires à l'atteinte d'une réelle égalité de représentation des hommes et des femmes.

Le Québec est perçu sur le plan international et au Canada comme l'une des sociétés qui trace la voie en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette affirmation mais nous devons admettre que dans certains domaines, comme la représentation des femmes au niveau politique, d'autres pays nous devancent. Signalons enfin que le gouvernement, dans son document "*Briller parmi les meilleurs*", s'engage à faire du Québec une société où l'égalité entre les femmes et les hommes sera exemplaire. <sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Gouvernement du Québec, *Briller parmi les meilleurs*, Québec, 2004.p13

- Nous souhaitons plutôt des bonifications financières pour les partis en fonction des élues et non pas des candidates. Il s'agirait d'accorder une majoration de l'allocation annuelle des partis politiques à partir de 35% d'élues et non pas 30% qui est un seuil minimum facilement atteignable par les partis
- En ce qui concerne les dépenses électorales, nous suggérons d'accorder un remboursement à compter de 35% de candidature féminines..
- Nous souhaitons que la Loi modifiant la loi électorale oblige les partis à se doter d'un plan d'action pour atteindre l'égalité

Le mode de scrutin proposé dans l'Avant projet de loi, ne correspond pas à nos attentes, nous souhaitons y voir les correctifs suivants:

- L'ajout d'une deuxième vote pour que les électeurs et électrice puissent voter pour un député ou une députée de circonscription, comme actuellement, mais aussi pour un parti politique ;
- Utiliser les résultats électoraux au niveau de la province plutôt que par districts tels que proposé afin de calculer les siège accordés par la proportionnelle ;
- Que la distribution de sièges s'effectue à partir de listes nationales constituées d'obligatoirement de candidats et candidates issus de toutes les régions du Québec, alternant un homme et une femme, en commençant par une femme et en tenant compte de la diversité ethnoculturelles.